



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026_04_0004

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Présents : 15

Votants : 15

Date de la convocation :
17/04/2026

Date d'affichage :
17/04/2026

**OBJET : Délégué auprès de
l'Agence Cher Ingénierie des
Territoires**

L'an deux mille vingt-six
le vingt quatre avril à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au club house de tennis en raison des travaux à la mairie, sous la présidence de
Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BERT, BOUGIS, DESSENS, FONTENY, GAUVIN, MARY,
NOULHIANE

Messieurs, BAILLY, PERRIER, PRÉTEUX, RAGOBERT, THEULOT,
URBAIN, VANDENABEELE, VILLERET.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L5511-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération en date du 12 février 2016 par laquelle le conseil municipal
a décidé d'adhérer à l'Agence Cher Ingénierie des Territoires et adoptant les
statuts de CIT,

Vu les statuts de l'agence « CHER – INGÉNIERIE DES TERRITOIRES »
approuvés par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin
2025,

Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire ou un
représentant suppléant aux fins de représentation de la Commune au sein des
instances décisionnelles de l'agence « CHER – INGÉNIERIE DES
TERRITOIRES »,

après en avoir délibéré, le conseil municipal
désigne Monsieur Philippe RAGOBERT en qualité de représentant titulaire et
Monsieur Philippe PRÉTEUX en qualité de représentant suppléant pour
siéger au sein des instances décisionnelles de l'agence « CHER –
INGÉNIERIE DES TERRITOIRES »

Fait à Nançay, le 25 avril 2026

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 27 avril 2026

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :